

SEANCE DU 26 FEVRIER 2013

Le vingt-six février deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Patrice SANSON, Isabelle GUILLOU, Sylvie DUVAL, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Eric VOISIN, Christian CAUVIN.

ABSENTS: Philippe MORISSE donne pouvoir à Pascal MONHUREL ; Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR donne pouvoir à Michel CANOVILLE ; Chantal LEBACHELEY donne pouvoir à Jean-Marie DUVAL ; Eric BARBIER et Fernand ALEXANDRE, excusés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric VOISIN

Travaux rue du Général Leclerc et Rue du Hâble (DCM 2013.02.01)

Jean-Louis MICHEL, chargé des travaux à la Communauté de Communes de la Hague, présente l'organisation des travaux de voirie.

Actuellement, les bordures de la rue du Hâble sont en cours. Les travaux seront terminés fin mars.

Une déviation sera mise en place par le Conseil Général pendant les travaux de la rue du Général Leclerc à partir de l'Épine d'Hûe vers Digulleville et signalée à chaque intersection. De même des panneaux d'information seront apposés à partir de l'Épine d'Hûe pour signaler l'accès au port et aux commerces.

4 semaines de travaux sont nécessaires (du 15 mars au 15 avril) pour la partie haute de la rue. Des feux tricolores seront mis en place au stade et au carrefour de l'Étimbert pour sécuriser la circulation des riverains et de certains usagers notamment l'accès aux chantiers de construction.

Il faudra prévenir les riverains dès que les travaux commenceront au niveau du « bureau » ainsi que les constructeurs des pavillons projetés.

Une information sur le site internet sera effectuée.

Normalement, les travaux seront terminés fin mai.

Une réunion de chantier a lieu tous les mardis à 10H30.

Demande de subvention – voyage à Londres (DCM 2013.02.02)

Le collège organise un voyage à Londres du 21 au 24 mai pour les élèves de 4^{ème} et demande une subvention pour les deux élèves de la commune y participant (Sven CORVÉ et Benjamin MAHAUT).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 30€ par enfant soit 60€ au total.

Demande de subvention – voyage en Provence Romaine (DCM 2013.02.03)

Le collège organise un voyage en Provence Romaine du 26 au 29 mars 2013 pour les élèves latinistes et demande une subvention pour les cinq élèves de la commune y participant (Joseph BRÉCARD, Pierre HIBON, Violette KLUR, Jeanne LOIR et Marine PRÉFOT).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 30€ par enfant soit 150€ au total.

Demande de subvention – voyage à Ottobrunn (DCM 2013.02.04)

Le lycée Millet organise un séjour linguistique à Ottobrunn du 25 janvier au 8 février 2013 et demande une subvention pour l'élève de la commune y participant (Léo HARDY).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 30€.

Demande de subvention – projet d'échange avec le Sénégal (DCM 2013.02.05)

Eric VOISIN ne prend pas part à la délibération.

Dans le cadre des activités internationales jeunesse qu'elle met en place, la Maison pour tous Léo Lagrange organise un échange appelé Coubabourg Kayanior, l'objectif étant de favoriser la rencontre des jeunes.

Deux jeunes de la commune participent à cet échange (Eddy VOISIN et Camille VIMOND).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 50€ par enfant soit 100€ au total.

Demande de droit de préemption urbain (DCM 2013.02.06)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : Parcelles B46 et B365 sis 34 rue du Hâble, appartenant à Monsieur et Madame Otto BOSCH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

Emplois saisonniers : création de postes (DCM 2013.02.07)

Afin d'aider à l'entretien des espaces verts et des équipements communaux, il convient de recruter les emplois saisonniers suivants :

- Sur le budget de la commune : 1 adjoint technique territorial 2ème classe à temps complet du 1er mai au 31 août 2013.

- Sur le budget du camping du Hâble : 1 adjoint technique territorial 2ème classe qui sera chargé du ménage et de l'accueil du camping et des gîtes entre le 1er mai et le 30 septembre 2013 avec les temps de travail suivants :

- Mai = 12 Heures / semaine
- Juin = 9 Heures / semaine
- Juillet = 20 heures / semaine
- Août = 20 Heures / semaine
- Septembre = 9 Heures / semaine

- Sur le budget du camping du Hâble : 1 adjoint technique territorial 2ème classe qui sera chargé du ménage au camping et aux gîtes en juillet et août 2013 pour 10 H par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la création de postes ci-dessus.

Un appel à candidature sera affiché en mairie.

Ménage de la salle communale (DCM 2013.02.08)

Suite à des observations faites par les locataires de la salle communale, Pascal MONHUREL propose au conseil municipal d'inclure une option « ménage » dans le contrat de location pour faire passer la laveuse de sol par l'agent.

Cela correspond à 2 heures de travail.

Coût horaire pour 2 heures complémentaires : 31,73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à modifier le contrat de location et à inclure une option « ménage » pour un montant de 35€. Le conseil élargit l'option aux associations.

Congés des agents (DCM 2013.02.09)

On constate que certains agents ont des difficultés à solder leurs congés en fin d'année. Le maire informe le conseil qu'il est possible de mettre en place un compte épargne temps. Une information complémentaire sera demandée au centre de gestion de la Manche. Cette question sera revue lors d'un prochain conseil.

Produits irrécouvrables au caravanning (DCM 2013.02.10)

Le Maire donne lecture du courrier de la trésorerie concernant des loyers au caravanning de 2009 et 2010 qui ne peuvent être recouvrés. La comptable du trésor demande l'admission en non valeur de la somme suivante : 1 771,18 €.

Cette créance sera prévue au budget 2013 à l'article 6541.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur de cette somme.

Modification des tarifs 2013 du camping (DCM 2013.02.11)

Le Maire rappelle aux conseillers que le camping a perdu ses étoiles en 2012. Or dans la circulaire du 1^{er} août 2012 relative au taux de TVA applicable aux campings, il est dit que l'exploitant d'un terrain de camping non reclassé au 1^{er} janvier 2013 doit facturer ses prestations au taux normal de 19,6%.

Les tarifs du camping sont donc modifiés comme suit :

TARIFS JOURNALIERS	Tarifs HT	TVA 19,6 %	Tarifs TTC
Adulte	2.51 €	0.49 €	3.00 €
Enfants de moins de 7 ans	1.71 €	0.33 €	2.04 €
Emplacement	1.94 €	0.38 €	2.32 €
Véhicule	1.94 €	0.38 €	2.32 €
Animal	1.04 €	0.20 €	1.24 €
Branchement électricité : 5 ampères	2.99 €	0.59 €	3.58 €
Branchement électricité : 10 ampères	4.98 €	0.98 €	5.96 €
Emplacement bloqué (5 semaines maximum par an)	4.45 €	0.87 €	5.32 €

AUTRES TARIFS	Tarifs HT	TVA 19.6 %	Tarifs TTC
jeton machine à laver	2.88 €	0.57 €	3.45 €
jeton sèche linge	2.88 €	0.57 €	3.45 €
jeton machine à laver et lessive	3.93 €	0.77 €	4.70 €
vidange camping cars	2.88 €	0.57 €	3.45 €
douche	1.00 €	0.20 €	1.20 €

Taxe de séjour Office du Tourisme: 0,20 € / jour / personne

Taxe de séjour Conseil Général : 0.02 € / jour / personne

Au regard de l'augmentation de la TVA, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du camping pour cette année.

Dotation de Solidarité Communautaire Jeunesse (DCM 2013.02.12)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a été instituée par la loi administration territoriale de la république du 6 février 1992 dont le régime figure à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Il s'agit d'une dépense facultative pour les établissements de coopération intercommunale (EPCI).

La communauté de communes de la Hague souhaite modifier les conditions d'attributions de la dotation de solidarité communautaire liée à la compétence jeunesse suite à une évaluation des besoins sur le territoire.

Le critère de répartition de la DSC jeunesse retenu en 2007 était fixé par un prorata du nombre d'habitants par commune pour une enveloppe globale de 487 392€.

Ce critère ne correspond plus à la réalité des besoins et nécessite de proposer une nouvelle répartition qui serait la suivante :

- Suppression du critère « population DGF »
- Répartition sur le coût réel des dépenses par commune pour l'année précédente
- Répartition du coût pour moitié entre la commune et la communauté de communes
- Plafonnement des variations d'une année sur l'autre dans la limite de 20% des dépenses de l'année précédente

La répartition de la DSC jeunesse pour la commune d'Omonville la Rogue serait en conséquence de 17 110 € pour l'exercice 2013.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil municipal de prendre la délibération ci-après :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de 17 110€ de la dotation de solidarité communautaire liée à la compétence jeunesse 2013. Mais souhaite l'étude du critère transport car les sept communes de la Pointe se trouvent pénalisées du fait de l'obligation de mise en place d'un transport pour le ramassage des enfants.

En 2007, ces 7 communes avaient perdu 8 000 € du fait des calculs de critères. L'équité serait de tenir compte de ce facteur.

Réforme scolaire et compétence jeunesse (DCM 2013.02.13)

Le conseil municipal prend acte de la réforme scolaire et réitère sa démarche de prise en charge de la compétence jeunesse par la communauté de communes de la Hague, notamment du fait de la possibilité de créer un Contrat Educatif Local pour l'ensemble du CLSH y compris l'organisation scolaire ; le sens de l'histoire c'est d'être partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales.

Demande d'emplacement au port (DCM 2013.02.14)

Isabelle GUILLOU ne prend pas part à la délibération.

Le Maire donne lecture du courrier de Gaston GUILLOU qui souhaite vendre des crustacés et du poisson issus de sa pêche devant le canot porte-amarres. Il demande au conseil municipal la possibilité d'obtenir un emplacement pour stationner un petit véhicule utilitaire, un étalage et une balance électrique ainsi qu'un point électrique à l'intérieur du canot porte-amarres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord sur cette demande et précise qu'une coupure d'électricité aura lieu pendant les travaux du canot porte-amarres au mois d'octobre 2013.

Monsieur GUILLOU devra prendre contact avec le Maire pour plus de précisions.

Destruction des archives (DCM 2013.02.15)

Le maire propose au conseil municipal de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Demande d'élargissement du Chemin du Vau Matran (DCM 2013.01.16)

Jean-Marie DUVAL ne prend pas part à la délibération.

Le Maire donne lecture du courrier du GAEC de la Bellegarde demandant l'élargissement du chemin du Vau Matran.

Le conseil municipal souhaite inscrire l'élargissement de ce chemin dans le programme de la CCH.

Cette voirie avait déjà fait l'objet d'une demande d'élargissement qui n'avait pas aboutie du fait du refus d'un riverain. Néanmoins, il peut être remédié à cette problématique.

Le chemin sera refait après la construction de la nouvelle station d'épuration et il vaut mieux programmer l'élargissement en même temps. C'est un accès agricole vital.

Questions diverses :

➤ Logement du presbytère : les locataires du logement n°1 vont déménager à la résidence des Arbres. Ils doivent 570 € de loyers impayés. Le logement sera rendu en excellent état mais le Maire propose au conseil municipal de garder la caution (550 €) pour solder la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

Le maire informe les conseillers que la véranda sera à refaire car il y a des fuites.

➤ Epicerie : le choix du candidat se fera le jeudi 28 février à 17H.

➤ Ecole : Pascal MONHUREL informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de suppression de classe à l'école d'Omonville. Une réunion est prévue le 15 mars concernant le projet de fusion avec l'école de Gréville-Hague (qui subira une fermeture de classe).

➤ Les travaux de l'école pour l'accessibilité sont prévus en 2013 sur les trois bâtiments. Ils auront lieu cet été et pendant toute l'année scolaire.

➤ Christian CAUVIN exprime son souhait de voir aboutir le projet de logements prévu au PLU avec un mixage accession à la propriété et locatif. Le Maire explique que c'est l'esprit de la délibération fournie à la CCH pour la demande d'inscription du projet dans le programme. Le Maire indique qu'il est en relation avec les cités Cherbourgeoises pour l'étude.